

La détention provisoire d'étrangers est élevée. Mais il manque de chiffres pour aller de l'avant

OPACITÉ SUR LES PRISONS

« GILLES LABARTHE

Univers carcéral » Taux de suicides élevés, prisons vétustes et bondées, cellules exigües et mal ventilées, étouffantes en période de canicule... Les prisons de Suisse romande défraient régulièrement la chronique.

Le 21 mai dernier, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) demandait encore la fermeture immédiate de celle de Porrentruy, dénonçant des conditions de détention « inhumaines et dégradantes », au titre de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH, interdisant la torture). Dans les cantons de Vaud et Genève, les prisons de Bois-Mermet et de Champ-Dollon sont dénoncées depuis des années pour leur surpopulation carcérale, les plus flagrantes au niveau national.

Mais c'est aussi la montée en puissance du recours à la détention provisoire qui interpelle: sur les 6881 personnes incarcérées en Suisse au 1^{er} janvier 2024 (hausse de 7% par rapport à l'année précédente), le nombre de personnes placées en préventive, qui ne cesse d'augmenter, était de 2076, soit + 7,9% par rapport à 2023, selon les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les détenus de nationalité étrangère sont surreprésentés dans cette catégorie (78% des cas).

Un aveu révélateur

La prison est-elle devenue une manière de gérer la migration? « C'est triste à dire, mais évidemment que oui », répondait le procureur général du canton de Neuchâtel, Pierre Aubert, lors d'un récent débat télévisé de la RTS. Faute de pouvoir « prononcer des sanctions qui soient sensibles » et mettre à l'amende des personnes sans patrimoine ni ressources financières, l'homme de loi a présenté le recours à la détention provisoire comme un des seuls moyens de traiter « tout ce qu'on appelle la délinquance de passage, que ce soient des requérants d'asile ou des gens qui, simplement, ne viennent ici (en Suisse, ndlr) que pour commettre des infractions ».

Une déclaration en forme d'aveu, très révélatrice des pratiques de sanction en cours en Suisse romande et qui a fait réagir de nombreux observateurs. « De tels propos me paraissent surprenants », commente Julie de Dardel, professeure assistante à l'Université de Genève. D'abord, parce que la focalisation sur les seuls étrangers en prison, en grande majorité incarcérés pour des actes mineurs, risque d'alimenter la xénophobie et le populisme pénal, prévient-elle. « On répond souvent que les prisons débordent car il y a trop de délinquance, mais ceci est contredit par les évolutions statistiques. En réalité, on incarcère trop, ce qui est extrêmement coûteux et peu efficace pour protéger la société. Construire de nouveaux établissements est peut-être payant au



La Suisse est un des pays d'Europe qui recourt le plus à la détention avant jugement. Keystone

niveau électoral, mais réformer les pratiques dysfonctionnelles serait bien plus durable.»

Manque de chiffres

Julie de Dardel remet d'autres réalités en perspective: « La Suisse est un des pays d'Europe qui recourt le plus à la détention avant jugement », poursuit la spécialiste en géographie carcérale. Et un pays qui affiche d'étonnantes disparités, même entre cantons frontaliers aux caractéristiques similaires. Des chiffres? « Le taux de détention est de 59 pour 100 000 habitants pour Bâle, et 150 pour Genève, soit presque trois fois supérieur. Genève, qui représente 6% de la population totale du pays, prononce près d'un tiers des détentions provisoires de toute la Suisse... »

Alors, quelles sont les vraies raisons qui ont conduit autant de personnes en prison? « Les peines privatives de liberté de substituer,



« En réalité, on incarcère trop, ce qui est extrêmement coûteux et peu efficace pour protéger la société »

Julie de Dardel

qui condamnent des personnes qui n'ont pas eu les moyens de payer leurs amendes ou leur peine pécuniaire, représentent aujourd'hui la moitié des incarcérations après jugement en Suisse », mentionne en exemple la spécialiste, qui mène actuellement une recherche financée par le Fonds national suisse (FNS) de recherche scientifique sur la décroissance carcérale et les alternatives à l'incarcération comme horizon souhaitable.

Elle recommande de « prendre des mesures pour, a minima, aligner la situation carcérale des cantons romands sur les pratiques de la Suisse allemande ». Et plaide pour un partage de bonnes pratiques, qui permettrait de comprendre quelles différences de politiques pénales et de directives cantonales appliquées par les procureurs pourraient aider à expliquer une telle disparité.

Hélas, cet effort se heurte souvent à des obstacles. « La Suisse est relativement pauvre en statistiques. Le peu de détails et de transparence sur les chiffres relatifs au droit pénal, aux infractions et aux prisons n'aide pas à poser les bases d'un débat informé et rationnel, ni à faire ressortir des situations telles que celles de Vaud et Genève. Il manque aujourd'hui une véritable volonté politique de produire et partager davantage ces chiffres. » Elle cite en exemple le « bras de fer » qui agit en ce moment le milieu politique vaudois, des députés ne parvenant pas à recevoir l'étude indépendante sur les prisons du canton commandée par le Conseil d'Etat au spécialiste Benjamin Brägger.

Il y a toutefois une évolution positive: le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales

(CSCSP) a mis en ligne depuis quelques mois les statistiques sur l'occupation des prisons. Les derniers chiffres montrent bien le pourcentage élevé de la seule catégorie « détention avant jugement »: 40% pour Vaud, 39% pour Genève, 35 et 34% pour le Valais et le Jura, 29% pour Neuchâtel, contre seulement 19% pour Fribourg. A titre de comparaison, Zurich affiche 36% et Bâle 32%. La moyenne nationale est à 30%. Et encore, ces taux ne prennent pas en compte les incarcérations pour exécution anticipée de peines, qui feraient grimper cette moyenne à 47%.

Pas de visibilité

Aucun chiffre ne détaille par contre la nationalité – suisse, ou étrangère – des personnes incarcérées en préventive, ni les motifs. Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) du canton de Vaud confirme ces limites dans sa réponse apportée: « Les établissements pénitentiaires vaudois comptent 37% d'étrangers non-résidents parmi les personnes détenues. Le Service pénitentiaire ne dispose pas de chiffres différenciés par type de régime de détention. » Les services concernés du canton de Genève sont encore plus fermés, ne livrant aucun chiffre et se bornant à renvoyer au département de la justice pour toute information.

Même Marion Wahlen, députée PLR vaudoise qui préside la commission des visiteurs du Grand Conseil chargée d'examiner les conditions de détention dans les prisons du canton, n'a pas de visibilité sur ce type de données. Pour elle aussi, il y a un intérêt à mener « un travail et une collaboration avec l'ensemble de la chaîne pénale. »

CHERCHER DES ALTERNATIVES

Pour désengorger les prisons romandes, il faudrait réorienter la politique pénale via plusieurs leviers, comme la dépenalisation de comportements mineurs.

Les prisons romandes sont saturées. Genève est dans l'impasse sur le dossier de Champ-Dollon, aucune commune ne souhaitant pour le moment accueillir un projet de nouvelle prison, tandis que sa rénovation, réclamée depuis longtemps, coûtera des millions. Dans le canton de Vaud, la future prison des Grands-Maraux, à Orbe, a vu son coût prévisionnel exploser, passant de 278,9 millions de francs – estimés en 2018 – à 411,1 millions. Fribourg a dû déboursier 40 millions pour les travaux d'agrandissement de la prison de Bellechasse, inaugurée en mai dernier... Marion Wahlen, présidente de la commission des visiteurs du Grand Conseil

vaudois, rappelle les « taux d'occupation particulièrement élevés dans certains établissements prévus principalement pour la détention avant jugement, en particulier à la prison du Bois-Mermet (166%) et à celle de la Croisée (138%) ».

Il existe pourtant des alternatives pour éviter la surpopulation carcérale et cette spirale du « toujours plus ». « La commission avait aussi relevé l'augmentation de l'usage des alternatives à la détention (bracelet électronique, travail d'intérêt général, semi-détention), mais il faut savoir que celles-ci sont conditionnées à des exigences légales, notamment avoir une autorisation de séjour et/ou un travail », nuance Marion Wahlen.

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) souligne aussi les efforts entrepris par le Service pénitentiaire « dans le but d'éviter la mise en détention des personnes condam-

nées, tout en respectant « l'analyse des risques (récidive, fuite, etc.). Ces limites rejoignent celles évoquées par Pierre Aubert, procureur général du canton de Neuchâtel: des alternatives qu'il estime difficiles à appliquer « pour des gens qui sont de passage », n'ont ni domicile fixe, ni emploi, ni possibilité ou même volonté de s'intégrer, avait-il relevé à la RTS.

Il existe pourtant d'autres moyens d'intervenir en Suisse romande, en amont, en évaluant et réorientant la politique pénale, suggère Julie de Dardel, professeure assistante à l'Université de Genève. Pour elle, « différents leviers vers une décroissance carcérale et un désengorgement de la justice seraient à explorer, notamment la dépenalisation de comportements mineurs qui pourraient être plus efficacement traités via des politiques sociales ou de santé publique. »